

Mr RAFFIN Rodolphe & Mme RAFFIN Laurianne
Propriétaires de la parcelle A91

A Villaroux, le 12 décembre 2021

A l'attention du Commissaire Enquêteur
Commune de Villaroux

Objet : Demande sur zonage parcelle A91

Monsieur,

Au préalable, nous tenions à remercier le conseil municipal d'avoir modifié le classement des anciennes zones « AU » pour en ouvrir certaines à l'urbanisation. Effectivement, par le nouveau classement de notre parcelle, nous pourrions enfin réaliser notre projet de vie, celui de devenir propriétaire d'une maison individuelle dans une commune calme et préservée afin d'y élever notre famille.

Propriétaires de la parcelle A91 sur le hameau de la Bathie, nous vous sollicitons afin de vous demander si la limite de zonage « UC » qui coupe notre terrain, pourrait être repoussée de quelques mètres en direction de la parcelle A86, et ce afin d'envisager un emplacement optimal pour une construction (voir plan joint).

En effet, au vu du bâti existant et de l'impossibilité de construire sur une bande de 3 mètres de largeur le long des parcelles voisines, une partie de notre espace constructible serait de fait inutilisable et ainsi perdue.

Nous pensons notamment à la partie Nord longeant un mur imposant de plus de trois mètres de haut situé sur la limite de la parcelle voisine (A90). La hauteur de cet obstacle nous contraindrait à construire plus en retrait afin de disposer d'une luminosité optimale, nous permettant de respecter les exigences en termes de performance énergétique.

De plus, cet espace supplémentaire nous permettrait également d'envisager plus facilement l'installation de notre assainissement individuel qui est source de nombreuses contraintes. Cet aménagement obligatoire nécessite effectivement une certaine surface de terrain constructible sur laquelle il nous sera impossible d'envisager de construction.

Nous espérons que vous prendrez en compte notre demande apparaissant raisonnable au vu de la superficie totale de la parcelle dont l'ancien PLU réservait l'intégralité en zone « AU ». Nous souhaitons simplement envisager au mieux notre projet de construction sur une surface suffisante au regard des contraintes évoquées, sans que celle-ci ne dépasse pour autant les 1000 m².

Nous vous remercions par avance de la suite apportée à notre requête.

Nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Mr et Mme RAFFIN